

Communiqué de presse

Paris, le 13 septembre 2017

La CG Scop et la FNCuma poursuivent leur partenariat en faveur de l'innovation coopérative

La Confédération générale des Scop et la Fédération nationale des Cuma scelleront leur collaboration au service de l'innovation coopérative, en signant une convention ce 13 septembre lors de *Planète coopérative*. Cet événement célébrera les 70 ans de la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération. A cette occasion, la CG Scop et la FNCuma renouvelleront leurs engagements communs et formaliseront leur association autour de projets, pour le développement des Scic et des Coopératives d'activité et d'emploi, notamment dans le secteur agricole.

Une collaboration en faveur du développement des Scic et des CAE

La CG Scop qui fédère les 2 300 Scop et les 700 Sociétés coopératives d'intérêt collectif, et la FN Cuma, qui réunit 12 200 coopératives d'utilisation de matériel agricole, renouvellent leur collaboration en faveur de l'innovation coopérative. Initié lors de la création du statut Scic en 2001, consolidé avec la création, en avril 2013, de l'association Inter-réseaux Scic et l'organisation en février 2016 de l'Agora des Scic, ce partenariat se poursuit et se renforce notamment grâce à l'engagement de moyens dédiés au développement de la plateforme collaborative, au déploiement de formations et au soutien de projets communs.

La signature de cette convention par Luc Vermeulen, président de la FNCuma et d'Amélie Rafael, vice-présidente de la CG Scop, chargée de l'innovation et du développement, est la manifestation de cette volonté commune.

La convention répond à différents objectifs :

- ✓ Collaborer sur l'innovation coopérative sous toutes ses formes en particulier sur les Scic et les CAE ;
- ✓ Faciliter la reconnaissance de l'innovation sociale et du collectif dans la réglementation et les politiques publiques (PAC, transition écologique et environnementale, autres politiques publiques...) ;
- ✓ Renforcer les démarches de mutualisation et de synergies entre leurs réseaux territoriaux pour l'accompagnement des innovations coopératives, plus particulièrement des Scic : journée de

sensibilisation dans le réseau Cuma, formation commune proposée aux délégués Scop et Cuma, mise en relation des réseaux pour l'accompagnement de Scic ; partage des outils ;

- ✓ S'accorder sur les évolutions de l'Inter-réseaux Scic souhaitées en premier par les Scic elles-mêmes à travers la mobilisation des Scic adhérentes du réseau des Scop ;
- ✓ Participer à l'organisation d'événements pour développer l'échange de pratiques entre Scic à l'échelle nationale ou régionale ;
- ✓ Participer à tous les travaux sur le développement d'innovations coopératives, en particulier de Coopératives d'activité et d'emploi pour la production agricole et l'aide à l'installation ;
- ✓ Prendre part au développement de la plateforme collaborative des Scic, et des CAE le cas échéant.

> **Planète coopérative, les coopératives pour un monde meilleur**

Coop FR organise les 13 et 14 septembre un événement à la Maison de la Chimie à Paris à l'occasion des 70 ans de loi du 10 septembre 1947 qui encadre le statut coopératif. Ces deux journées ont vocation à :

- faire connaître les initiatives coopératives qui sont en phase avec leur temps
- s'interroger sur les atouts des coopératives pour favoriser leur développement
- ouvrir une réflexion sur une société plus coopérative



A propos des Scop et des Scic

La Scop a la particularité d'appartenir à ses salarié.e.s associé.e.s majoritaires (ils détiennent au minimum 51 % du capital et 65 % des droits de vote). Impliqué.e.s, ils sont aussi motivé.e.s par le système de répartition équitable de la richesse produite (entreprise, capital, salariat) : en moyenne, les Scop redistribuent plus de 40 % des résultats à leurs salarié.e.s.

La Scic a la particularité d'associer autour d'un projet économique commun toute personne physique ou morale (dont obligatoirement les salarié.e.s et les bénéficiaires). Les décisions fonctionnant sur un principe démocratique, chaque associé.e détient une voix lors des assemblées générales, quel que soit le montant de son capital.

A PROPOS DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES SCOP

Porte-parole des 2 991 Scop et Scic auprès des pouvoirs publics et des acteurs politiques, économiques et sociaux, la Confédération générale des Sociétés coopératives et participatives a pour mission de coordonner et d'animer le réseau des Scop et Scic, présent sur tout le territoire avec 12 unions régionales et 3 fédérations de métiers (BTP, industrie et communication). Le réseau propose un service complet aux Scop et Scic adhérentes et aux porteurs de projet : accueil et suivi personnalisé, accompagnement juridique, solutions de financements adaptées à la création d'entreprises comme à leur développement, formations, échanges professionnels...

A PROPOS DE LA FNCUMA

Les Cuma permettent aux agriculteurs de mutualiser les moyens nécessaires à leurs exploitations (matériels agricoles, main-d'œuvre). Convaincue que les partenariats avec d'autres acteurs ruraux sont essentiels à l'émergence de projets économiques sur les territoires, la FNCuma accompagne depuis ses débuts le statut Scic. Parmi les 12 200 Cuma, une dizaine de Cuma sont à l'origine de Scic, notamment dans le domaine du bois énergie.

www.les-scop.coop

www.cuma.fr

Contacts presse

CG Scop : Agence AUVRAY & ASSOCIÉS
97 boulevard Malesherbes - 75008 Paris
Berthille La Torre - b.latorre@auvray-associes.com / 01 58 22 21 14
Alexandra Leoni - a.leoni@auvray-associes.com / 01 58 22 25 97

FNCuma :
43 rue Sedaine - 75011 Paris
Sophie Orivel - sophie.orivel@cuma.fr / 06 47 70 47 42